



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 5/2013 du 3 mai 2013,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

- 1. D'approuver les comptes communaux 2012 tels que présentés.**
- 2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'exercice 2012.**



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 6/2013 du 15 mai 2013,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE à l'unanimité

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 240'500.00 destiné au financement des travaux de réfection de la toiture du restaurant du lac Lioson.**
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.**
- 3. D'amortir cet investissement sur 30 ans.**